



ORANGE, le 16 Août 2017

Communiqué de Presse

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

**RUE Auguste LACOUR –
COURS A. BRIAND –**

**D. A. C.
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

Gestion du Domaine Public

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de pose et de raccordement de fibre optique,

Rue Auguste Lacour : la circulation des véhicules de toutes sortes sera alternée et établie avec un sens unique commandé par un pilotage manuel.

Cours Aristide Briand : la circulation des véhicules de toutes sortes pourra être momentanément perturbée et le stationnement pourra être interdit, selon les besoins de l'intervention.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 4 Septembre 2017 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 1 mois (sauf le Jeudi – Marché Hebdomadaire) – sous l'entière responsabilité de l'Entreprise ERT Technologies de Vitrolles (13).



ORANGE, le 4 Septembre 2017

Communiqué de Presse

PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES

RUE DES CHENES VERTS -

D. A. C.

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

Gestion du Domaine Public

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de VRD dans le secteur du Coudoulet (lotissements La Calade – Le Coudoulet – les Genets et le Clos des Chênes Verts),

Rue des Chênes Verts, la voie de circulation des véhicules de toutes sortes sera réduite et la circulation des véhicules de toutes sortes pourra être momentanément perturbée, lors des manœuvres des camions et engins de chantier, pour les besoins des interventions.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 2 Octobre 2017 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 6 mois, sous l'entière responsabilité de l'Entreprise BRAJA-VESIGNE d'ORANGE.



ORANGE, le 4 Septembre 2017

Communiqué de Presse

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

RUE DES SABLES -

D. A. C.

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

Gestion du Domaine Public

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de renouvellement d'un branchement eau, **Rue des Sables au droit du n° 104**, la circulation des véhicules de toutes sortes sera alternée et établie avec un sens unique commandé par un pilotage manuel.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 19 Septembre 2017 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 2 semaines (2 jours d'intervention), sous l'entière responsabilité de la Société SUFFREN TP de BEDARRIDES.



ORANGE, le 4 Septembre 2017

Communiqué de Presse

PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES

RUE Albin DURAND -

D. A. C.
**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

Gestion du Domaine Public

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de rehausse de chambre Orange, **Rue Albin DURAND au droit du n° 700, sur trottoir**, la voie de circulation sera réduite au droit de l'intervention et la circulation des véhicules de toutes sortes, pourra être momentanément perturbée, lors des manœuvres des camions et engins de chantier.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 15 Septembre 2017 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 2 semaines, sous l'entière responsabilité de la SAS ALIANS TP de LAGARDE PAREOL.



ORANGE, le 5 Septembre 2017

Communiqué de Presse

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

RUE PETITE FUSTERIE -

D. A. C.

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

Gestion du Domaine Public

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée d'un déménagement, **Rue Petite Fusterie au droit du 9-9bis**, la circulation des véhicules de toutes sortes sera interdite, pour les besoins de l'intervention.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 8 Septembre 2017 et seront valables jusqu'à la fin du déménagement, dont la durée prévisible est de ½ jour (de 13 H. à 19 H), sous l'entière responsabilité de Mme OLIGERI Françoise d'ORANGE.



ORANGE, le 1^{er} Septembre 2017

Communiqué de Presse

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES
PLACE DU DOCTEUR CHARCOT -**

**D. A. C.
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

Gestion du Domaine Public

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de réparation d'un branchement eau, **Place du Docteur Charcot au droit du n° 2**, la circulation des véhicules de toutes sortes sera alternée et établie avec un sens unique commandé par un pilotage manuel.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 13 Septembre 2017 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 2 semaines (2 jours d'intervention), sous l'entière responsabilité de la Société SUFFREN TP de BEDARRIDES.



ORANGE, le 1^{er} Septembre 2017

Communiqué de Presse

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

ROUTE DU GRES -

D. A. C.

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

Gestion du Domaine Public

La mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de renforcement de l'accotement et la création d'un ouvrage pluvial, **Route du Grès**, la circulation des véhicules de toutes sortes sera alternée et établie avec un sens unique commandé par feux tricolores placés à 30 m de part et d'autre du chantier.

Les feux tricolores pourront être remplacés par un pilotage manuel.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 14 Septembre 2017 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 3 semaines, sous l'entière responsabilité de l'Entreprise BRAJA VESIGNE d'ORANGE.



ORANGE, le 22 Août 2017

Communiqué de Presse

PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES

RUE DE CHATEAUNEUF -

D. A. C.
**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

Gestion du Domaine Public

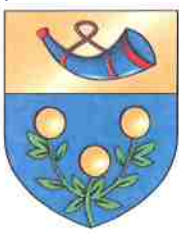
La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de réparation d'un branchement, **Rue de Châteauneuf au droit du n° 880**, la circulation des véhicules de toutes sortes sera alternée et établie avec un sens unique commandé par feux tricolores placés à 30 m de part et d'autre du chantier.

Les feux tricolores pourront être remplacés par un pilotage manuel.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 13 Septembre 2017 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 2 semaines 1/2 (1 jour d'intervention – entre le 13 et le 29 Septembre 2017) – sous l'entière responsabilité de la Société SUFFREN TP de BEDARRIDES.



ORANGE, le 30 Août 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES****AVENUE DE VERDUN –
AVENUE Maréchal FOCH -
BOULEVARD E. DALADIER –****DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
& DU CADRE DE VIE**

Gestion du Domaine Public

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de rectification du fil d'eau en bordure de voie ou sur trottoir, **Avenue de Verdun – Avenue Maréchal Foch et Boulevard Edouard Daladier, dans le tronçon compris entre la Rue Général Leclerc et le Pont de Langes,**

En fonction de l'avancement du chantier :

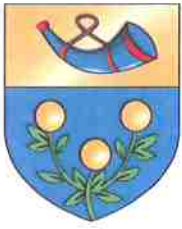
La voie de circulation sera réduite et la circulation pourra être momentanément perturbée,

La circulation piétonne pourra être interdite et renvoyée sur le trottoir d'en face,

La circulation des véhicules de toutes sortes sera alternée et établie avec un sens unique commandé par feux tricolores placés à 30 m de part et d'autre du chantier. Les feux tricolores pourront être remplacés par un pilotage manuel.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 4 Septembre 2017 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, date fixée au 22 Septembre 2017, sous l'entière responsabilité de l'Entreprise EIFFAGE TP de MONDRAGON.



ORANGE, le 29 Août 2017

Communiqué de Presse

PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES

RUE D'ALLEMAGNE -
AVENUE DE L'EUROPE -
ROUTE DE JONQUIERES -

D. A. C.

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

Gestion du Domaine Public

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de tirage de fibre optique sur réseau existant, **Rue d'Allemagne – Avenue de l'Europe & Route de Jonquières**, la circulation des véhicules de toutes sortes sera alternée et établie avec un sens unique commandé par feux tricolores placés à 30 m de part et d'autre du chantier.

Les feux tricolores pourront être remplacés par un pilotage manuel.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 4 Septembre 2017 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 1 mois (soit jusqu'au 6 Octobre 2017), sous l'entière responsabilité de la Société AB VIDEOCOM de VIC LA GARDIOLE (34).



ORANGE, le 29 Août 2017

Communiqué de Presse

PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES

ALLEE D'AUVERGNE -
AVENUE ANTOINE PINAY -
AVENUE CHARLES DE GAULLE -
ROUTE DE CADEROUSSE -
VC.6 DE MARTIGNAN -

D. A. C.

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

Gestion du Domaine Public

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de tirage de fibre optique sur réseau existant, **Allée d'Auvergne – Avenue Antoine Pinay – Avenue Charles de Gaulle, Route de Caderousse & VC. 6 de Martignan**, la circulation des véhicules de toutes sortes sera alternée et établie avec un sens unique commandé par feux tricolores placés à 30 m de part et d'autre du chantier.

Les feux tricolores pourront être remplacés par un pilotage manuel.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 4 Septembre 2017 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 1 mois (soit jusqu'au 6 Octobre 2017), sous l'entière responsabilité de la Société AB VIDEOCOM de VIC LA GARDIOLE (34).



ORANGE, le 31 Août 2017

Communiqué de Presse

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

CHEMIN DE BEAUCHENE -

D. A. C.

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

Gestion du Domaine Public

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de mise à niveau de 3 chambres, **Chemin de Beauchène**, la circulation des véhicules de toutes sortes sera alternée et établie avec un sens unique commandé par feux tricolores placés à 30 m de part et d'autre du chantier.

Les feux tricolores pourront être remplacés par un pilotage manuel.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 7 Septembre 2017 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 1 mois, sous l'entière responsabilité de la SAS ALIANS TP de LAGARDE PAREOL.



ORANGE, le 31 Août 2017

Communiqué de Presse

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

Chemin des Fours à Chaux -

D. A. C.

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

Gestion du Domaine Public

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de VRD, **Chemin des Fours à Chaux (au droit du carrefour D.72 et le Chemin des Fours à Chaux)**, la circulation des véhicules de toutes sortes sera alternée et établie avec un sens unique commandé par feux tricolores placés à 30 m de part et d'autre du chantier.

Les feux tricolores pourront être remplacés par un pilotage manuel.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 4 Septembre 2017 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 5 mois, sous l'entière responsabilité de la Société BRAJA VESIGNE d'ORANGE.